



DÉPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

Commune de PIQUECOS

Conseil municipal
Jeudi 14 avril 2022
19h30- salle des fêtes de Piquecos

Présents : Mmes Christèle GARCIA, Angélique BARAILLE, Camille LOPITAUX, Audrey MAURIAL, Valérie SLIZANOWSKI dit LAROCHE MEDJADJI

MM. Jean-Marc AILHAS, Michel DESPLATS, Alexis DOMPEYRE,

Absents : MM. Sylvain HEMMER, Victor MELO

Procurations : M. Sylvain HEMMER à Mme Angélique BARAILLE, M. Victor MELO à M. Alexis DOMPEYRE

Date de convocation : 6 avril 2022

Date d'affichage : 6 avril 2022

Secrétaire de séance : AILHAS Jean-Marc

Séance ouverte à 19h40

En préalable, Mme le Maire demande aux élus présents leur accord pour ajouter un point à l'ordre du jour : ***le marché Péfourques pour les ateliers.***

Acceptation à l'unanimité

1. Compte-rendu du conseil du 31 mars 2022 :

Aucune modification n'est demandée.

Compte-rendu du 31 mars 2022 adopté à l'unanimité.

2. Annexe au marché Péfourques pour les ateliers communaux

Ce sujet a été abordé dans les questions diverses lors du conseil du 9 décembre 2021 : aucune suite avait été donnée, le montant de l'avenant dépassant les 15% tolérés.

A ce jour, les travaux étant faits bien que le devis n'ait pas été signé.

Après discussion, les membres du Conseil décident que la facture devra être scindée :

- le câble sera pris en charge dans le marché public des ateliers municipaux et le reste des travaux sera pris en charge par la commune.

Le conseil doit prendre une délibération pour officialiser cette décision d'inscrire l'avenant du lot électrique dans le projet des ateliers.

Délibération n°1 : La commune décide, à l'unanimité, d'inscrire le coût du câble, soit le numéro 1.4.2 du devis pour un montant de 2 076,31 € HT au marché des ateliers Municipaux.

3. Budget communal : bilan 2021

3-1- Examen et vote du compte de gestion 2021

Le compte de gestion est établi par le comptable du Trésor Public à la clôture de l'exercice N-1. Mme le Maire se doit de vérifier que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont bien conformes aux écritures. Mme le Maire présente les grandes lignes du compte.

Délibération n°2 : Après examen, le compte de gestion 2021 du budget principal est validé à l'unanimité.

3-2 - Compte administratif 2021 du budget principal 2021

Monsieur DOMPEYRE Alexis, 1^{er} Adjoint au Maire explique les différents comptes, fait une description synthétique du compte administratif et répond aux questions posées.

Mme le Maire se retire pour permettre aux membres du conseil de délibérer et voter.

Délibération n°3 : Le compte administratif 2021 du budget principal est validé à l'unanimité.

3-3 - Affectation des résultats 2021 du budget principal

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,
Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent de fonctionnement de	54 496.85 €
- et un excédent reporté de	177 054.93 €
- Soit un excédent cumulé de	186 063.71 €
- un déficit d'investissement de	- 8 856.79 €
- et un déficit des restes à réaliser de	53 138.00 €
soit un besoin de financement de	61 994.79 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : Excédent	186 063.71 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	61 994.79 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	124 068.92 €
Résultat d'investissement reporté (001) – Déficit	- 8 856.79 €

Délibération n°4 : Les membres du conseil acceptent, à l'unanimité, l'affectation des résultats du budget communal tel qu'exposée ci-dessus.

4. Budget annexe : assainissement collectif

4-1- Examen et vote du compte de gestion 2021

Comme pour le budget principal, le compte de gestion du budget annexe est établi par le Trésor Public.

Délibération n°5 : Après examen, le compte de gestion 2021 du budget annexe est validé à l'unanimité.

4-2- Compte administratif 2021 du budget annexe

Monsieur DOMPEYRE Alexis, 1^{er} Adjoint au Maire, explique les différents comptes, fait une description synthétique du compte administratif et répond aux questions posées.

Mme le Maire se retire pour permettre aux membres du conseil de délibérer et voter.

Délibération n°6 : Après examen, le compte administratif 2021 du budget annexe est validé à l'unanimité.

4-3 - Affectation des résultats 2021 du budget annexe

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître	
- un excédent de fonctionnement de	2 711.89 €
- et un excédent reporté de	8 967.82 €
Soit un excédent cumulé de	11 679.71 €
- Constatant un excédent d'investissement de	4 091.82 €
- et un déficit des restes à réaliser de	0 €
Soit un besoin de financement de	
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021	
Résultat d'exploitation au 31/12/2021	11 679.71 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	0 €
Résultat reporté en fonctionnement (002)	11 679.71 €
Résultat d'investissement reporté (001) – Excédent	4 091.82 €

Délibération n°7 : Les membres du conseil acceptent, à l'unanimité, l'affectation des résultats du budget annexe tel qu'exposé ci-dessus.

5. Vote des taux d'imposition des taxes locales 2022

Concernant la taxe foncière, le conseil municipal se doit de délibérer sur les taux d'imposition des surfaces bâties et non bâties. Mme le Maire a consulté la conseillère du Trésor Public qui a réalisé la simulation avec une augmentation de 1%.

Une discussion s'engage : Mme Rabault demande de ne pas augmenter les taux, l'état ayant déjà augmenté les bases de 3.4%. La discussion entamée lors de la séance du 31 mars reprend, puis la proposition de maintien des taux 2021 est mise au vote.

Le maintien des taux est adopté avec 5 abstentions (Mmes Garcia et Lopitiaux, MM. Desplats, et Dompeyre + procuration).

Délibération n°8 : Les membres du conseil décident le maintien des taux d'imposition des taxes locales avec 5 abstentions et 6 voix pour.

6. Attribution des subventions allouées 2022

Dans le budget primitif de la commune pour 2022, une somme prévisionnelle globale a été réservée à l'article 6574 (subventions de fonctionnement).

Afin de pouvoir mandater à chaque association ou organisme le montant de la subvention attribuée, Mme le Maire soumet la liste détaillée ci-dessous des bénéficiaires :

- Amicale des Anciens Combattants	50 €
- Association Langue et Culture Occitanes	50 €
- Association Départementale des Enfants (ADAPEI)	30 €
- Croix Rouge Française	30 €
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Lafrançaise	100 €
- ONAC 82	30 €
- Comice Agricole	100 €

ainsi que les associations qui accueillent des jeunes pour des activités à raison de 30 € par adhérent domicilié dans la commune :

- Rugby Club de L'Honor :	(9 enfants)	270 €
- TRT Judo :	(3 enfants)	90 €
- Judo-Gym :	(1 enfant)	30 €
- Ecole de Musique : 60 €	(2 enfants)	60 €

Délibération n°9 : Les membres du conseil décident à l'unanimité l'attribution des subventions telle que détaillée ci-dessus pour un montant de 840€.

7. Budget primitif communal 2022

En fonctionnement, le Budget Primitif a été établi en prenant en compte les augmentations de matériaux et de produits, augmentations déjà constatées mais aussi celles annoncées en raison de la conjoncture internationale. Il en est de même pour la rubrique 012 (frais de personnel) en prenant en compte l'évolution des rémunérations (de contractuels à titulaires), la formation et la prise en compte de la part prévoyance et mutuelle.

Le volet « investissement » est aussi en augmentation : il inclut les subventions pour les ateliers, la dommage ouvrage de la boulangerie de plus de 43 000 euros est une somme affectée aux travaux de réparation des désordres.

Pour rappel, total budget :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
	515 627 € dont 0.00 € de RAR	515 627 € dont 0.00 € de RAR
Investissement		
	417 725.25 € dont 180 000.00 € de RAR	417 725 € DONT 126.862.00 € de RAR

Après délibération, le budget primitif 2022 est mis au vote.

Délibération n°10 : Les membres du conseil valident à l'unanimité le budget primitif de la commune pour 2022.

8. Budget annexe assainissement collectif 2022

Madame le Maire commente le tableau ci-dessous des prévisions de fonctionnement et d'investissement du budget annexe qui supporte en 2022 un dépotage de boues.

Pour rappel, total budget :

Fonctionnement		Dépenses	Recettes
		15 510 € dont 0.00 € de RAR	15 510 € dont 0.00 € de RAR
Investissement			
		10 942 € dont 0.00 € de RAR	10 942 € dont 0.00 € de RAR

Délibération n°11 : Les membres du conseil valident à l'unanimité le budget primitif annexe pour 2022.

9. Questions diverses

- Une avance de la subvention de l'Etat pour les ateliers a été demandée.
- La mairie n'a pas de téléphone ni d'internet depuis trois semaines malgré les interventions de diverses personnalités. Les conditions de travail sont difficiles actuellement.
- La nouvelle secrétaire a pris son poste depuis jeudi 7 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Christèle GARCIA

Jean-Marc AILHAS